

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 août 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 680

présenté par

M. Fasquelle, M. Carrez, M. Descoeur, M. Forissier, Mme Guion-Firmin, M. Saddier,
M. Taugourdeau et M. Viala

ARTICLE 52

Supprimer l'article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lors de la fusion des groupes GDF et Suez en 2006, l'une des conditions notables était le traitement des anciens agents de GDF suite au rapprochement des deux groupes.

Si une ouverture du capital a bien eu lieu, la privatisation complète n'avait jamais été abordée. Or, ce projet de loi privatise pleinement le groupe ENGIE, coupant définitivement le lien qui existait entre ce géant de l'énergie indispensable aux intérêts nationaux et l'État.

Encore une fois, cette privatisation est une braderie qui ne se comprend ni ne se justifie. C'est pourquoi, il convient de supprimer cet article.